



CLINIQUE DOCTORALE
AIX GLOBAL JUSTICE

Clinique de Droit
international des droits de
l'Homme

www.aixglobaljustice.org

**Le rôle des espaces verts
dans l'amélioration de la
qualité de vie urbaine**

**Une approche
interdisciplinaire**

Janvier 2024

Ce travail a été réalisé sous la coordination d'Indira BOUTIER et Sophie LENGRAND, membres de la Clinique doctorale de droit international des droits de l'Homme et grâce au concours d'étudiantes cliniciennes en droit : Emma CHAUDIER, Inès DIAZ, Eva PIERRE, Anne SANCHEZ.

Ce document, présenté par *Aix Global Justice*, a pour but de promouvoir et protéger les droits de l'Homme dans le monde. Il est essentiel de préciser que les informations contenues dans ce rapport sont basées sur des sources disponibles, y compris des entretiens, des documents et d'autres matériels accessibles au public. Bien que nous nous efforcions d'être précis et objectifs, *Aix Global Justice* ne garantit pas la véracité absolue ou l'exhaustivité des données présentées dans ce rapport.

Ce rapport est un outil de sensibilisation, de défense des droits de l'Homme et de dialogue constructif. Il ne constitue pas un avis juridique et n'engage pas la responsabilité d'*Aix Global Justice* ou de ses représentants. Par conséquent, *Aix Global Justice* décline toute responsabilité en cas d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes dans le rapport ou pour toute action entreprise sur la base de son contenu. Les membres d'*Aix Global Justice* ne seront donc pas tenus pour responsables.

Aix Global Justice ne peut être tenu responsable des dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs résultant de l'utilisation, de l'interprétation ou de la confiance accordée aux informations fournies.

La dernière mise à jour date du 22 janvier 2024.

Pour toute question complémentaire sur ce dossier, veuillez contacter :

Dr Juliette Defond et Louise Mbengue Djemba, Coordinatrices générales de la Clinique Aix
Global Justice

aixglobaljustice@gmail.com
aixglobaljusticeclinic@proton.me

Tables des matières

Tables des abréviations.....	2
Introduction.....	6
I. L’approche psycho-sociale des espaces verts : entre avantages et inconvénients.....	9
A. Les espaces verts, vecteur de lien social et de lutte contre la marginalisation des individus.....	9
B. Les externalités négatives des espaces verts : entre gentrification et suppressions d’emplois.....	13
II. Les avantages des espaces verts sur la santé urbaine.....	15
A. L’amélioration de la santé urbaine par les espaces verts.....	15
B. Les espaces verts comme facteur de lutte contre les inégalités sociales de santé.....	18
III. Les bienfaits environnementaux et écologiques des espaces verts.....	21
A. Le rôle des espaces verts dans la lutte contre les effets du changement climatique.....	21
B. Le droit à un environnement sain garanti par les espaces verts.....	24
IV. Les intérêts économiques des espaces verts.....	26
A. Les espaces verts comme outil de dynamisation de l’emploi et de la productivité.....	26
B. Les espaces verts comme outil de stimulation du tourisme et de l’immobilier.....	27
Conclusion.....	29
Bibliographie.....	30

Tables des abréviations

PIDESC	Pacte international sur les droits sociaux, économiques et culturels
UNEP	Union nationale des entreprises et du paysage

Introduction

La création et la gestion des espaces verts urbains est un sujet de longue date. Dès la Grèce antique, des parcs de plaisance et des jardins sacrés sont installés dans les villes principales. De même, sous l'Empire romain, au II^e siècle avant J-C., l'*ars topiaria*, ou l'art du paysage, apparaît. Ces espaces ont principalement une fonction sociale : ils sont un lieu d'échange, de chasse, de repos et d'admiration de la nature et d'art, avec la présence de sculptures en Grèce¹. Si les espaces verts ont moins d'importance au Moyen Âge, avec un usage très pratique et fonctionnaliste et la notion de « jardins des simples », ils connaîtront un regain d'importance à l'époque des Lumières².

En France, dès la fin du XVI^e siècle, lorsque le roi met un terme à son itinérance en s'installant en ville, les élites qui le suivent exigent un confort de vie similaire à ce qu'ils connaissaient dans leurs résidences nobiliaires de campagne. C'est donc tout d'abord une végétalisation des demeures seigneuriales citadines qui initiera un mouvement de végétalisation de la ville dans son ensemble. L'esthétisme est une caractéristique partagée par les espaces verts depuis la Grèce antique, ce qui génère un mouvement artistique distinct, une esthétique propre à un type de territoire. C'est ainsi que naîtront les fameux jardins à la française qui permettent aux architectes de se construire une renommée, tel qu'André Le Nôtre, jardinier du roi Louis XIV, à l'origine des jardins des châteaux de Versailles et de Vaux-le-Vicomte³.

Au XVII^e siècle, ce sont davantage les bénéfices thérapeutiques qui seront valorisés au détriment de l'aspect esthétique⁴. Une évolution vers la prise en compte des bienfaits sur la santé s'opère, avec l'idée que favoriser la marche en plein air pourrait contribuer à réduire les risques épidémiques. Facilitant le contact social en plein air tout en constituant une activité physique modérée, la création d'espaces verts accessibles à un large public est encouragée⁵.

Avec le temps, les bénéfices sociaux sont davantage recherchés et l'aspect esthétique est définitivement remplacé par une abondance végétale afin d'améliorer les conditions de vie des classes populaires, notamment à l'entre-deux-guerres. De nos jours, l'aspect environnemental prend également une place prépondérante en raison de l'accentuation croissante des enjeux

1 Pierre GRIMAL et Maurice LEVY, « Jardins De l'Antiquité aux Lumières », *Universalis*, 2017.

2 Mélanie MERLET, Christophe ENEAUX, Cécilia JAGOU, Sandrine KNOBÉ, « Des espaces verts et des pratiques : l'exemple des quartiers Gare et Esplanade », mémoire, *Université de Strasbourg*, 2021, p. 7.

3 Office Général de l'Immobilier et Construction, « Végétalisation des villes : une passion qui grandit depuis des siècles », 17 février 2021, disponible ici : <https://www.groupe-ogic.fr/vegetalisation-des-villes/>.

4 *Ibidem*.

5 Office Général de l'Immobilier et Construction, « Végétalisation des villes : une passion qui grandit depuis des siècles », Groupe OGIC, 17 février 2021, disponible ici : <https://www.groupe-ogic.fr/vegetalisation-des-villes/> (consulté le 22 janvier 2024).

climatiques. En effet, les îlots de chaleur urbains sont d'autant plus difficiles à supporter que les températures estivales des villes françaises avoisinent les 45 degrés⁶. C'est ainsi qu'un nouvel élan de végétalisation des villes voit le jour en vue de créer des zones de rafraîchissement et de contrôle des températures dans un but de créer des villes durables⁷. Ces villes durables ont pour objectif de prendre en compte les enjeux à la fois sociaux, économiques et environnementaux dans le processus d'aménagement⁸.

Malgré la place prépondérante des espaces verts au fil de l'histoire, la notion d'espace vert n'a pas de définition officielle. Il est à la fois défini, sous un angle généraliste, comme un « *espace d'agrément végétalisé* »⁹, ou bien, de manière plus spécifique aux zones urbaines, comme des « *terrains non encore bâtis, végétalisés ou arborés, boisés ou agricoles* »¹⁰ et incluant « *des jardins, parcs, coulées vertes et autres zones recouvertes d'herbe, plantées d'arbres ou buissonnantes* »¹¹. Une approche plus précise considère que cela se réfère à « *un espace principalement public, qui constitue un lieu de vie collectif pour les personnes qui le fréquentent* »¹². Cette perspective met particulièrement l'accent sur la fonction sociale de ces espaces.

Il n'existe ainsi pas de définition universelle des espaces verts, ce qui laisse une grande latitude quant à leur conception, mais un élément clé demeure : la présence de végétation. Ces espaces ne nécessitent pas forcément d'être pourvus d'eau ; la simple présence de plantes suffit. De même, il n'y a pas de taille minimale requise. Ils peuvent revêtir diverses formes et être équipés de différentes installations, bien que celles-ci ne soient pas obligatoires. Cependant, ces équipements peuvent accroître à la fois le caractère agréable et utile de l'espace.

En France, c'est l'Association des ingénieurs territoriaux de France qui propose une typologie de référence des espaces verts. Ces derniers sont principalement classifiés sur la base de la distinction entre espaces publics et privés, puis en fonction de leurs caractéristiques, de

6 Théo UHART, « Quelles sont les cinquante villes où il fait le plus chaud en été en France », *Franceinfo*, 18 juillet 2023, disponible ici : https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/crise-climatique/cartes-queelles-sont-les-cinquante-villes-ou-il-fait-le-plus-chaud-en-ete-en-france_5956850.html (consulté le 22 janvier 2024).

7 Agence de la transition écologique, « Canicule : 19 solutions pour apporter de la fraîcheur en ville », 20 mai 2021, disponible ici : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vacances-loisirs/ete/canicule-19-solutions-apporter-fraicheur-ville> (consulté le 22 janvier 2024).

8 Chloé TOMMASI, Anne-Lise BOYER, « La ville durable », *Géococonfluences*, 2018, p. 1.

9 La langue française, « Espace vert », 14 janvier 2023, disponible ici : <https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/espace-vert#0> (consulté le 22 janvier 2024).

10 Emmanuel BOUTEFEU, « Le paysage dans tous ses états, La nature en ville : des enjeux paysagers et sociaux », *Géococonfluences*, 28 avril 2007.

11 Laurence NICOLLE-MIR, « Espaces verts et santé : focus sur la cohésion sociale », *Environnement, risques et santé*, Vol. 18, No. 2019/4, pp. 296-297.

12 Mélanie MERLET, Christophe ENEAUX, Cécilia JAGOU, Sandrine KNOBÉ, « Des espaces verts et des pratiques : l'exemple des quartiers Gare et Esplanade », mémoire, *Université de Strasbourg*, 2021, p. 6.

leurs aménagements, de leur fréquentation et de leurs usages. L'association identifie treize types d'espaces verts tels que les parcs, jardins et squares, les espaces d'accompagnement d'infrastructures et bâtiments, les cimetières, les campings, les jardins familiaux et les espaces naturels aménagés. Ici, il s'agira davantage des espaces naturels aménagés que des espaces en lien avec des infrastructures et bâtiments.¹³

Malgré ces identifications au niveau national, les conventions internationales n'évoquent pas expressément les espaces verts. Toutefois, certaines d'entre elles protègent le droit à un environnement sain. Ce droit est notamment protégé par l'article 11 du Protocole additionnel à la Convention interaméricaine relative aux droits de l'Homme de San Salvador, qui prévoit que « toute personne a le droit de vivre dans un environnement sain et d'avoir accès aux services publics de base » et que les États doivent favoriser « la protection, la préservation et l'amélioration de l'environnement ». La Convention européenne des droits de l'Homme et ses protocoles ne garantissent pas, en tant que tels, le droit à un environnement sain. Toutefois, le Conseil de l'Europe affirme qu'un :

« environnement sain est une condition préalable à la jouissance des droits de l'Homme : le plein exercice du droit de chacun à la vie, à la santé, à la qualité de sa vie privée et familiale et de son domicile, dépend de l'absence de pollution de l'air ainsi que d'un écosystème sain et des bénéfices que les individus en tirent »¹⁴.

L'organisation d'espaces verts comprend un aspect psychosocial du fait de ses effets sur les populations (I), ainsi que des bénéfices sur la santé des personnes voisines (II), sur l'environnement (III), mais également des implications économiques (IV).

¹³ *Ibidem*, p. 1; p. 10.

¹⁴ Conseil de l'Europe, *Droits de l'Homme pour la planète*, Conférence internationale de haut niveau sur les droits de l'Homme et la protection de l'environnement, Strasbourg, 5 octobre 2020.

I. L'approche psychosociale des espaces verts : entre avantages et inconvénients

Cette approche des espaces végétalisés permet de les appréhender comme de véritables facteurs de liens sociaux entre citoyens (A), sans en ignorer les risques qui toutefois peuvent avoir des conséquences sociales dramatiques (B).

A. Les espaces verts, vecteur de lien social et de lutte contre la marginalisation des individus

« Un espace végétalisé n'est pas tant esthétique qu'un lieu sûr, agréable, social et riche »¹⁵. En effet, les espaces verts sont de véritables espaces multifonctionnels. C'est notamment le cas du square, qui est un lieu d'échanges, de discussions et de rencontres, « où les riverains viennent rompre l'isolement et renforcer les liens sociaux »¹⁶. Les lieux de rencontre sont particulièrement importants puisqu'ils rythment le quotidien de nombreux citoyens. Une enquête de 2016 révèle d'ailleurs que 8 Français sur 10 fréquentent régulièrement les espaces verts¹⁷. C'est notamment le cas des personnes âgées, de plus en plus isolées, qui peuvent y voir un moyen de rencontrer de nouvelles personnes et de briser leur isolement. C'est également le cas des enfants qui créent leur premier lien social dans les aires de jeu, apprenant à jouer avec l'autre et à interagir avec lui¹⁸.

Les espaces verts facilitent également une vie collective, une interaction qui « participe à la cohésion sociale, ce qui pourrait résoudre de nombreux problèmes urbains tels que la marginalisation, la ségrégation, etc. »¹⁹. Il serait donc envisageable de combattre l'exclusion sociale grâce à des espaces urbains verdoyants. La question de la faisabilité de cette hypothèse se pose. En effet, les parcs et autres espaces sont effectivement des lieux de rencontres, mais ils réunissent souvent voisins, amis ou familles. Il est ainsi plus difficile de réunir des inconnus, bien que cette difficulté soit relative et pourra dépendre du type d'espace construit. Sur ce point, l'exemple des jardins collectifs est intéressant. En effet, développés depuis les années 2000, ils permettent aux citoyens de s'investir dans la production et dans l'entretien d'espaces végétalisés

15 Virgil L. SHEETS et Chris D. MANZER, « Affect, Cognition, and Urban Vegetation: Some Effects of Adding Trees Along City Streets », *Environment and Behavior*, Vol. 23, Issue 3, pp. 285-304.

16 Emmanuel BOUTEFEU, « Le paysage dans tous ses états, La nature en ville : des enjeux paysagers et sociaux », *op. cit.*

17 Union nationale des entreprises du paysage, « Ville en vert, Ville en vie : un nouveau modèle de société », 2016, p. 10 ; Lisan D. BLOEMSMA, Ulrike GEHRING, Joachim O. KLONPMACKER et al., « Green Spaces Visits Among Adolescents: Frequency and Predictors in the PIAMA Birth Cohort Study », *Environ Health Perspect*, 2018.

18 Cecily Jeanne MALLER, Mardie TOWNSEND, Lawrence St. LEGER, et al., « Healthy Parks, Healthy People: The Health Benefits of Contact with Nature in a Park Context, A Review of Current Literature », 2nd ed., Melbourne: Deakin University and Parks Victoria, 2008.

19 Meriem BENAMICHE, Leila BENNACER, Ines KASSAH LAOUAR, « Espaces verts et cohésion sociale », *Journal of Human Sciences*, 2022, Vol. 9, No 3, p. 417.

faisant « office de laboratoire des nouvelles sociabilités urbaines »²⁰. En jardinant ensemble, les citoyens « se parlent, échangent et s'entraident »²¹. Grâce à ces espaces collectifs, les citoyens deviennent de véritables acteurs de leur bien-être social. C'est en cela que les jardins partagés sont intéressants : ils placent les citoyens, non pas comme des demandeurs d'espaces verts, mais bien comme « des faiseurs de nature »²². Cette idée selon laquelle les espaces verts urbains résulteraient d'une « demande sociale »²³ des habitants est contestée. En effet, des analyses récentes ont mis en lumière que la nature ne suscite pas un consensus unanime²⁴, et son aménagement est fréquemment sujet à controverse²⁵. Toutefois, bien que l'existence d'une demande soit discutée, l'utilisation de ces espaces ne l'est pas, ce qui démontre tout de même qu'ils constituent un véritable atout social pour la plupart des citoyens.

Pour pouvoir lutter contre la marginalisation de manière optimale, les espaces verts doivent répondre à quelques critères, dont celui de l'attractivité²⁶. Comme évoqués précédemment, les espaces verts réunissent principalement les habitants de mêmes quartiers, rendant la lutte contre la ségrégation peu effective. Cela est accentué par l'existence de nombreux stigmas qui accompagnent la marginalisation de certains quartiers, que les espaces végétalisés peinent à effacer. À titre d'exemple, dans les *villas*, quartiers informels de Buenos Aires, les habitants sont régulièrement discriminés et subissent des préjugés. Ils sont désignés de manière péjorative par les habitants du reste de la ville²⁷. Ces termes traduisent un « discours de criminalisation de la pauvreté » et une perception des *villas* comme des lieux dangereux.

Cependant, si un espace présente une attractivité suffisante, ses utilisations récréatives se développeront et pourront attirer les résidents de divers quartiers²⁸. Cela favorise des rencontres entre citoyens de diverses origines, âges et classes sociales. À long terme, de telles rencontres pourraient contribuer à atténuer la marginalisation et la stigmatisation qui peuvent en découler.

20 Marion ERNWEIN, Claire TOLLIS, « Produire la ville vivante : le travail des citoyens et des non-humains », *L'Information géographique*, Vol. 81, mars 2017, pp. 13-31.

21 Evan LAGUNE, « Les jardins partagés et collectifs : un droit des *communs* cultivé par l'État », *Revue juridique de l'environnement*, Vol. 48, 2023, pp. 115-122.

22 Laurent MATTHEY, « Les faiseurs de paysage. Ethnographie d'un projet urbain », *L'information géographique*, Vol. 77, janvier 2013, pp. 6-24.

23 Lise BOURDEAU-LEPAGE, Roland VIDAL, « Nature urbaine en débat : à quelle demande sociale répond la nature en ville? », *Nature et agriculture pour la ville.*, pp. 293-306.

24 Marion ERNWEIN, Claire TOLLIS, « Produire la ville vivante : le travail des citoyens et des non-humains », *op. cit.*

25 Claire TOLLIS, « Bien gérer les "espaces de natures", une éthique du faire-avec », *Carnets de géographes*, 2013.

26 Mélanie MERLET, « L'usage récréatif des espaces verts et leurs conditions géographiques d'accès : Étude de cas des quartiers Gare et Esplanade », *Université de Strasbourg*, 2021, p. 13.

27 Amélie ALEXIS, « Ré-urbanisation de l'informel à Buenos Aires : du territoire à l'espace auto-construit de la villa », *Architecture, aménagement de l'espace*, 2020, pp. 41-43.

28 Mélanie MERLET, « L'usage récréatif des espaces verts et leurs conditions géographiques d'accès : Étude de cas des quartiers Gare et Esplanade », *Université de Strasbourg*, 2021, p. 13, *op cit.*

Afin de garantir les effets de cohésion sociale, de lutte contre la marginalisation et d'encouragement à la vie en collectivité, les espaces verts doivent également être accessibles à l'ensemble de la population. Selon Emmanuel Boutefeu, « parmi les critères mis en avant pour offrir une meilleure qualité de vie en ville, la présence d'espaces verts de proximité, autrement dit de parcelles végétalisées, de parcs et de jardins publics facilement accessibles, est sans cesse convoquée »²⁹. Cela signifie qu'afin de profiter pleinement des effets bénéfiques des espaces verts urbains, il faut notamment en garantir l'accessibilité. L'accessibilité correspond à la possibilité pour toute la population d'avoir accès à ces espaces verts, cela comprend ainsi un travail particulier pour permettre et garantir l'accessibilité aux personnes vulnérables et à mobilité réduite.

Garantir une accessibilité universelle permet de répondre à la problématique d'inégalités environnementales en raison de laquelle il existe des disparités quant à la répartition des espaces verts entre les groupes sociodémographiques³⁰. Cette démarche visant à garantir l'accessibilité des espaces verts présente différents bénéfices. En effet, si les groupes présentant un désavantage (économique, social ou physique) ont tendance à vivre dans des espaces avec peu de verdure, des études démontrent que ces mêmes groupes tireraient plus de bénéfices que les autres à y avoir accès³¹. En outre, la réduction des disparités socio-économiques, en garantissant un meilleur accès aux espaces verts, contribue simultanément à la réduction des inégalités financières, liées à l'appartenance à une minorité, à la santé, au handicap ou autres facteurs socio-économiques et démographiques³². C'est ce que démontre notamment le cas des *villas* de Buenos Aires. Bien que de véritables processus d'urbanisation aient été mis en place pour ces quartiers informels, les habitants de ces derniers restent extrêmement précaires et ne peuvent jouir pleinement de leurs droits économiques, sociaux et culturels. En effet, des lacunes du gouvernement de Buenos Aires peuvent être observées, notamment dans la non-garantie à sa population de la jouissance des droits tels que le droit à un niveau de vie suffisant, le droit à un logement adéquat ou encore le droit à la santé, comprenant le droit à un environnement sain. Les associations locales déplorent une grande disparité entre les quartiers défavorisés et le reste de la ville en termes d'espaces verts. Le gouvernement de Buenos Aires est en effet pointé du doigt

²⁹ Emmanuel BOUTEFEU, « Le paysage dans tous ses états, La nature en ville : des enjeux paysagers et sociaux », *op. cit.*

³⁰ Philippe Apparicio, Thi-Thanh-Hien Pham, Anne-Marie Séguin, Jean Dubé, « Spatial distribution of vegetation in and around city blocks on the Island of Montreal: a double environmental inequity? », *Applied Geography*, Vol. 76, 2016, p. 4.

³¹ Olivier Vardakoulias, « The Economic Benefits of Ecominds: A case study approach », *Nef consulting*, 2013, p. 6.

³² Jessica ALLEN, Reuben BALFOUR, « Natural solutions for tackling health inequalities », *UCL Institute of Health Equity*, 2014, p. 6.

pour investir en priorité dans les espaces publics des quartiers plus aisés et ainsi perpétuer le déficit d'investissement dans les quartiers défavorisés. Ce déficit se matérialise également dans le nombre d'espaces verts de la ville : celle-ci détient un ratio de 5,9 mètres carrés d'espaces verts par habitant, alors que l'Organisation mondiale de la santé recommande un ratio de 10 à 15 mètres carrés par habitant³³.

Certains quartiers de la ville de Buenos Aires ont pu bénéficier d'un plan d'urbanisation, comprenant notamment la création d'espaces verts. C'est le cas du quartier 31 de Retiro, un quartier informel dont la transformation fait la fierté de la ville, d'après le chef du gouvernement de Buenos Aires, Horacio Rodríguez Larreta³⁴. Toutefois, selon les organisations présentes dans ces quartiers, les efforts doivent se poursuivre pour garantir l'accès à des espaces verts pour l'ensemble des quartiers, et ce, à un niveau au moins égal à celui du reste de la ville. L'augmentation des espaces verts dans les quartiers défavorisés de Buenos Aires est d'autant plus importante pour lutter contre la discrimination que ces espaces sont de véritables moyens de lutter contre l'exclusion sociale des habitants.

Le développement des espaces verts, engagé par les processus de réaménagement des quartiers informels, contribue largement à la réduction des inégalités et de la pauvreté, permettant aux résidents une meilleure jouissance de leurs droits économiques, sociaux et culturels. Cela peut être attribué au fait que la disponibilité d'espaces verts permet aux résidents de pratiquer une activité sportive³⁵, tout en ayant un impact sur la pollution de l'air. En effet, cette dernière est partiellement absorbée par l'action des plantes, comme mentionné précédemment. Ainsi, les espaces verts ont un effet sur la santé physique et mentale des populations, permettant aux populations vulnérables, et généralement socioéconomiquement désavantagées, d'améliorer leurs conditions de vie à moindre coût, puisque l'espace profite à l'ensemble de la population.

Accroître l'accessibilité des espaces verts nécessite la mise en œuvre de diverses mesures. En premier lieu, il est essentiel de multiplier ces espaces afin que chaque résident puisse en disposer à proximité. Cette démarche, en rendant les espaces verts accessibles à pied, contribue à atténuer les disparités en matière de mobilité. En effet, lorsque le trajet peut se faire

³³ Organisation mondiale de la santé, « Urban green spaces: a brief for action », octobre 2017.

³⁴ Rodríguez LARRETA, « en el Barrio 31: El progreso sólo es progreso cuando incluye a todos 27 novembre 2023 », disponible ici : <https://buenosaires.gob.ar/noticias/rodriguez-larreta-en-el-barrio-31-el-progreso-solo-es-progreso-cuando-incluye-todos>.

³⁵ Organisation Idverde, « La nature au cœur des villes : les bienfaits des espaces verts sur la santé », idverde, 6 octobre 2021, disponible ici : <https://idverde.fr/blog/la-nature-au-coeur-des-villes-les-bienfaits-des-espaces-verts-sur-la-sante/> (consulté le 22 janvier 2024).

de manière pédestre, il n'est dès lors plus question d'avoir un moyen de transport tel que la voiture ou encore des transports en commun. L'installation d'un réseau de transports en commun de qualité³⁶ peut également être envisagée, mais il faudrait alors prendre en considération les besoins des populations vulnérables et à mobilité réduite, ce qui complexifie le projet. En outre, il est nécessaire de prendre en considération les besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite. Bien que l'accessibilité à pied soit bénéfique, il est tout aussi crucial de prévoir des itinéraires aisément praticables pour garantir une véritable facilité d'accès. Cela signifie qu'il doit être dépourvu d'obstacles, revêtu d'une surface non glissante, sans aspérités, offrant une bonne adhérence, tout en étant sécurisé et adapté à des mobilités lentes³⁷. Le chemin sécurisé implique que l'utilisateur puisse emprunter un trajet sans avoir à couper une route par exemple. De même, cela signifie un bon éclairage, ce qui est utile pour les personnes à mobilité réduite, mais également pour les personnes ayant des vulnérabilités sécuritaires comme les femmes ou les enfants.

Ainsi, la garantie de l'accessibilité de ces espaces implique des investissements financiers et une bonne organisation, mais elle est également bénéfique pour l'ensemble de la population.

B. Les externalités négatives des espaces verts : entre gentrification et suppressions d'emplois

Bien que les espaces végétalisés se soient développés à l'international, certains y voient un outil de gentrification. La gentrification est décrite, au départ, comme « la transformation d'anciens quartiers populaires du centre de Londres, par l'arrivée de nouveaux résidents de statut socio-économique plus élevé, qui réhabilitèrent progressivement un habitat vétuste et dégradé »³⁸. Depuis, le terme s'est généralisé pour traduire le déplacement « des couches populaires des quartiers populaires des quartiers centraux vers la périphérie »³⁹, suite à l'arrivée de nouveaux résidents plus aisés.

Ce phénomène peut également être une conséquence de la création ou de la revalorisation d'espaces verts. On parle alors d'écogentrification ou de gentrification verte⁴⁰. Ces jardins sont

³⁶ Laurence NICOLLE-MIR, « Espaces verts et santé : focus sur la cohésion sociale », *op. cit.*

³⁷ Pauline GAUTHIER, « Accessibilité des espaces publics : place aux aînés ! », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, Vol. 73, No. 2021/1, 2021, pp. 20-21.

³⁸ Catherine BIDOU-ZACHARIASEN, Jean-François POLTORAK, « Le “travail” de gentrification : les transformations sociologiques d'un quartier parisien populaire », *Espaces et sociétés*, 2008, No. 132-133, pp. 107-124.

³⁹ Alain BOURDIN, « Gentrification : un “concept” à déconstruire », *Espaces et sociétés*, 2008, No. 132 - 133, pp. 23-37.

en effet souvent investis par des citoyens réunis par leur profil social, professionnel et culturel⁴¹, qui occupent généralement des emplois de niveau moyen supérieur ou supérieur⁴². Cette population est donc attirée par les quartiers accueillants de nouveaux espaces verts et est capable de payer des loyers plus élevés. *In fine*, cette situation peut aboutir « au renouvellement des profils sociaux des quartiers en question »⁴³. Le parfait exemple de ce phénomène est la High Line à New York. Il s'agit de la réhabilitation de voies ferrées suspendues, abandonnées depuis les années 1980. Ces voies ferrées ont été aménagées en espace vert en 2009. Ce parc linéaire urbain comptabilise plusieurs millions de visiteurs chaque année. La popularité de la voie ferrée aménagée a abouti à l'augmentation de la valeur du quartier et les habitants ont été obligés de partir⁴⁴. Depuis, certains auteurs parlent « d'effet High Line »⁴⁵.

Parfois, cet effet de gentrification est même recherché par les pouvoirs publics. C'est notamment le cas de Central Park, dont l'aménagement avait pour but d'augmenter la valeur du terrain et d'augmenter les taxes foncières dans le quartier.

Mais l'effet « High line » peut être limité, notamment par le biais d'une « distribution juste d'espaces verts de bonne qualité »⁴⁶ ou par l'intervention des habitants concernés. L'estuaire de Newtown Creek, situé dans le quartier de Greenpoint à Brooklyn, illustre parfaitement ce dernier moyen de lutte contre les effets de la gentrification. Un groupe d'habitants du quartier, anciens comme nouveaux (« gentrificateurs ») se sont réunis pour dépolluer le site « sans trop » verdir, afin d'éviter la ruée des promoteurs⁴⁷.

Un autre effet pervers identifié du déploiement d'espaces verts dans les villes est la suppression d'emplois qui la précède. Bien que la plupart des espaces verts se traduisent par une augmentation de l'emploi de jardiniers, ou d'horticulteurs⁴⁸, certains espaces verts, comme les jardins collectifs, traduisent quant à eux une baisse d'effectif. C'est l'exemple de la ville de

40 Marion ERNWEIN, Claire TOLLIS, « Produire la ville vivante : le travail des citoyens et des non-humains », *op. cit.*

41 Léa MESTDAGH, *Des jardinier.e.s partagé.e.s entre discours et pratiques : du lien social à l'entre-soi*, Sociologie, Université Sorbonne Paris Cité, 2015, 456 p., p. 189.

42 Isabelle BAKOUCHE, Fabrice RIPOLL, Sylvie TISSOT, « La dimension spatiale des inégalités : Regards croisés des sciences sociales », *Presses universitaires de Rennes*, 2011, p.21.

43 *Ibidem.*

44 Jennifer WOLCH, Jason BYRNE, Joshua P. NEWELL, « Urban green space, public health, and environmental justice: The challenge of making cities 'just as green enough' », *Landscape and Urban Planning*, No. 125, 2014, pp. 234-244.

45 *Ibidem.*

46 *Ibidem.*

47 Trina HAMILTON, Winifred CURRAN, « From 'Five Angry Women' to 'Kick-ass Community' : Gentrification and Environmental Activism in Brooklyn and Beyond », *Urban Studies*, Vol. 50, No. 8, June 2013, pp. 1557-1574.

48 C'est le cas de Central Park.

Berlin, pourtant réfractaire à leur développement, « qui suite à des coupes massives dans les effectifs de jardiniers municipaux (...) s'est intéressé aux jardins collectifs comme des outils d'entretien des espaces verts »⁴⁹.

Non seulement des jardins collectifs sont créés, mais cette initiative s'étend également aux espaces verts préexistants. Par le biais de programmes de bénévolat, les municipalités délèguent de plus en plus l'entretien de ces espaces aux habitants⁵⁰. Or, cette délégation s'inscrit généralement dans un contexte « d'austérité »⁵¹ et de suppression d'emplois. À titre d'exemple, la Grande-Bretagne, pour qui les programmes de bénévolat n'étaient qu'*ad hoc*, a lancé ces programmes à la suite de coupures massives de budget en 2002.

II. Les avantages des espaces verts sur la santé urbaine

Un environnement sain est considéré comme une condition préalable à la réalisation d'autres droits humains, dont le droit à la vie, à l'alimentation, à la santé et à un niveau de vie suffisant. Cet aspect est mentionné en partie dans l'énoncé relatif au droit à la santé apparaissant dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui signale que les États doivent assurer la réalisation du droit à la santé, notamment en améliorant l'hygiène du milieu. Il a également été reconnu dans divers instruments relatifs aux droits humains tels que le Protocole de San Salvador, ainsi que par l'instauration en 2012 du mandat des Procédures spéciales des Nations Unies concernant les droits humains et l'environnement. Selon l'Assemblée générale des Nations Unies, chacun a le droit de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être⁵².

Les espaces verts contribuent à garantir le droit à un environnement sain en améliorant la santé urbaine (A), particulièrement pour les personnes vulnérables, contribuant ainsi à réduire les inégalités sociales en matière de santé (B).

⁴⁹ Marion ERNWEIN, Claire TOLLIS, « Produire la ville vivante : le travail des citoyens et des non-humains », *op. cit.*, faisant référence à Marie Rosol, « Public Participation in Post-Fordist Urban Green Space Governance: The Case of Community Gardens in Berlin », *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol. 34, Issue 3, 2010, pp. 548 - 563.

⁵⁰ Marion ERNWEIN, Claire TOLLIS, « Produire la ville vivante : le travail des citoyens et des non-humains », *op. cit.*

⁵¹ *Ibidem.*

⁵² Assemblée générale des Nations unies, « Nécessité d'assurer un environnement salubre pour le bien-être de chacun », A/RES/45/94, 1990.

A. L'amélioration de la santé urbaine par les espaces verts

Le droit à un environnement sain est donc un corollaire du droit à la santé. Selon l'Organisation mondiale de la santé, l'urbanisation a un impact majeur sur la santé⁵³. Pour assurer la santé de la population, il convient donc de garantir une urbanisation saine. Les espaces verts dans les villes sont « particulièrement indispensables pour assurer la santé dans les zones urbaines »⁵⁴ et notamment dans les quartiers résidentiels. Ils favorisent une meilleure santé mentale et physique tant pour les individus que pour la communauté⁵⁵.

La Cour interaméricaine des droits de l'Homme, dans un avis consultatif de 2017, souligne la relation étroite entre la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels, qui inclut le droit à un environnement sain, et celle des droits civils et politiques. Elle indique que les différentes catégories de droits constituent un tout indissociable fondé sur la reconnaissance de la dignité de la personne humaine et « qu'elles nécessitent donc une protection et une promotion permanentes afin de parvenir à leur pleine jouissance, sans jamais justifier la violation de l'une au nom de la réalisation d'une autre »⁵⁶. La Cour européenne des droits de l'Homme, quant à elle, examine le droit à un environnement sain dans le cadre du droit au respect du domicile ainsi que de la vie privée et familiale⁵⁷. Selon elle, les développements urbains non viables qui causent de la pollution, des maladies professionnelles ou des nuisances sont une entrave au droit à la vie privée et familiale⁵⁸.

L'environnement peut avoir des effets positifs sur la santé humaine et le bien-être et donc sur la santé physique et mentale des habitants. En effet, la pollution de l'air et la sédentarité sont des facteurs de risques d'une maladie non transmissible. Ces maladies sont responsables de 68 % des décès dans le monde et 98 % des populations urbaines sont exposées à des taux de pollution trop élevés par rapport aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé⁵⁹. Les espaces verts améliorent donc la santé physique des habitants en ce qu'ils constituent des

⁵³ Organisation mondiale de la santé, Soixante Neuvième Assemblée Mondiale de la Santé, « Santé et environnement : Projet de feuille de route pour une action mondiale renforcée face aux effets néfastes de la pollution de l'air sur la santé », WHA69(11), 2016.

⁵⁴ Nathalie RÖBBEL, « Les espaces verts : Une ressource indispensable pour assurer la santé dans les zones urbaines », *Chronique ONU*, février 2018.

⁵⁵ KESSEL A, GREEN J, PINDER R, WILKINSON P, GRUNDY C, LACHOWYCZ K, « Multidisciplinary research in public health: a case study of research on access to green space », *Public Health* 123, 2009, p.32-38.

⁵⁶ Cour interaméricaine des droits de l'Homme, avis consultatif, « Environnement et Droits de l'Homme, Obligations de l'Etat en matière d'environnement dans le cadre de la protection et de la garantie des droits à la vie et à l'intégrité personnelle, interprétation et portée des articles 4.1 et 5.1 en relation avec les articles 1.1 et 2 de la Convention américaine relative au droits de l'Homme, 15 novembre 2017, OC-23/1, § 47.

⁵⁷ Convention Européenne des Droits de l'Homme, Article 8 : « toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance ».

⁵⁸ Conseil de l'Europe, « Droit de l'Homme pour la planète, Conférence internationale de haut niveau sur les droits de l'Homme et la protection de l'environnement », 5 octobre 2020.

⁵⁹ Organisation mondiale de la santé, « Air quality guidelines », Global update 2005.

espaces pour pratiquer une activité physique et sportive. Ces activités permettent aux habitants une baisse des taux de morbidité et de mortalité cardiovasculaires, d'obésité et de diabète⁶⁰. Les nombreux rapports d'expertise montrent que fréquenter régulièrement des espaces verts diminue notamment les décès prématurés, les naissances prématurées, le stress et l'hypertension artérielle⁶¹. À titre d'exemple, une étude réalisée en Chine en 2014 démontre que seuls 33 % des résidents urbains font régulièrement une activité physique régulière et que 14,7 % d'entre eux sont âgés de 20 à 69 ans. Le taux d'exercice régulier des adultes est faible et le manque d'activité physique est devenu une cause importante de nombreuses maladies chroniques⁶².

En ce qui concerne la santé mentale des habitants, les espaces verts peuvent contribuer à atténuer la dépression en offrant un moyen de réduire le stress et l'anxiété. Sur la base de plusieurs enquêtes, la nature est perçue comme un environnement relaxant apaisant le système nerveux⁶³. Elle augmenterait alors le bien-être émotionnel et les performances cognitives. Des études expérimentales en Europe, aux États-Unis, mais aussi en Asie montrent que fréquenter des espaces verts, comme les parcs, les terrains boisés urbains et les forêts (contrairement à celle d'environnement bâti) améliorent l'humeur, l'attention et la récupération du stress psychologique⁶⁴. Des recherches réalisées en Corée et au Japon ont mis en évidence les effets bénéfiques de la présence d'arbres, également connue sous le nom de « bain de forêt », sur la gestion du stress⁶⁵. Un environnement paysager peut aider à diminuer la pollution sonore et ainsi contribuer à améliorer la qualité de vie des habitants⁶⁶.

De plus, la promotion de la biodiversité urbaine a des effets positifs sur la salubrité de la ville et sur la pollution de l'air⁶⁷. L'eau propre, les services d'assainissement et de gestion de

60 Organisation Idverde, « La nature au cœur des villes : les bienfaits des espaces verts sur la santé », *op cit*.

61 Mélanie BEAUDOIN, Marie-Eve LEVASSEUR, « Verdir les villes pour la santé de la population », *Institut national de santé publique*, mars 2017, pp.11-15.

62 Zhengfeng ZHANG, Mengwei WANG, Ze XU, Yumin YE, Sining CHEN, Yujian PAN B, Jinqing CHEN B, « The influence of Community Sports Parks on residents' subjective well-being: A case study of Zhuhai City, China », *Habitat international*, Vol. 117, November 2021.

63 Mark J. NIEUWENHUIJSEN, Payam DADVAND, Sandra MARQUEZ, Xavier BARTOLL, et al., « The evaluation of the 3-30-300 green space rule and mental health », *Environmental Research*, Vol. 215, Part. 2, 23 septembre 2022.

64 Mélanie BEAUDOIN, Marie-Eve LEVASSEUR, « Verdir les villes pour la santé de la population », *Institut national de santé publique*, mars 2017, pp.16-22 ; Sandrine MANUSSET « Impacts psycho-sociaux des espaces verts dans les espaces urbains », Vol. 3, No. 3, décembre 2012.

65 Isabelle BOLON, Nicola CANTOREGGI, Jean SIMOS, Rafael RUIZ DE CASTEÑEDA, « Espaces verts et forêts en ville : Bénéfices et risques pour la santé humaine selon l'approche « Une seule santé » (One Health), *Santé publique*, 2019, No. 2019/HS1, pp. 173-186.

66 Nature & Us Plus de nature en ville, « La gestion des espaces verts - Réduire la pollution sonore », 15 avril 2023, disponible ici : <https://www.natureandus.org/blog/la-gestion-des-espaces-verts-reduire-la-pollution-sonore> (consulté le 22 janvier 2024).

67 Nathalie MACHON, « La biodiversité et ses effets en milieu urbain », *AOC media*, 27 septembre 2023, disponible ici : <https://aoc.media/analyse/2023/09/26/la-biodiversite-et-ses-effets-en-milieu-urbain/> (consulté le 22 janvier 2024).

déchets et des espaces verts font partie des services environnementaux et doivent donc être assurés pour garantir le droit à la santé urbaine. Il est, par conséquent, essentiel de suivre les effets néfastes de la dégradation de l'environnement et d'accès aux services environnementaux sur la santé⁶⁸.

B. Les espaces verts comme facteur de lutte contre les inégalités sociales de santé

Les espaces verts urbains apportent des effets positifs sur la santé de certaines catégories de personnes, comme les personnes vulnérables ou encore les personnes en marge de la société.

Tout d'abord, des études montrent que la présence d'espaces verts accessibles aux enfants est d'autant plus importante pour eux et améliore leur santé physique et le développement de leur cerveau⁶⁹. En effet, en raison de leurs besoins particuliers de se développer, un accès aux espaces verts est indispensable puisqu'il améliore la concentration des enfants en classe, leur niveau d'attention et stimule l'ingéniosité et l'imagination⁷⁰. Fréquenter des espaces verts a des effets calmant pour ceux souffrant d'un trouble du déficit de l'attention⁷¹. Enfin, les enfants âgés de 3 à 7 ans vivant dans des quartiers défavorisés, mais dotés d'un pourcentage élevé d'espaces verts présentent moins de problèmes émotionnels entre l'âge de 3 et 5 ans que leurs pairs résidant dans des quartiers moins verts⁷². Ces espaces verts seraient également plus bénéfiques aux femmes enceintes et aux personnes âgées puisque cela contribuerait à une meilleure santé urbaine. Les femmes enceintes qui ne sont pas dans un environnement propice au stress par exemple auront une meilleure issue de la grossesse⁷³. Il est montré que le fait pour la mère d'habiter à moins de 300 mètres d'un espace vert de plus de 5 000m² était associé à une augmentation du poids du bébé à la naissance⁷⁴. Selon les études, le poids du bébé pourrait être de 3,2 g à 17,6 g plus élevé en présence de végétation⁷⁵.

68 Assemblée générale des Nations Unies, « Obligations relatives aux droits de l'Homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable, 10 août 2022, RES A/77/284, § 46.

69 « La verdure et les espaces verts améliorent le développement du cerveau des enfants », *Apprendre à éduquer*, disponible ici : <https://apprendreaeducer.fr/espaces-verts-developpement-cerveau-enfants> qui reprend Mark J. NIEUWENHUIJSEN, Payam DADVAND, Mikel ESNAOLA et al., « Green spaces and cognitive development in primary schoolchildren », *Proceedings of the National Academy of Science*, No. 11(26), 2015.

70 Mélanie BEAUDOIN, Marie-Eve LEVASSEUR, « Verdir les villes pour la santé de la population », Institut national de santé publique, mars 2017, pp.22-23.

71 « Les enfants en contact avec la nature ont une meilleure santé », *Les Pros de la petite enfance*, disponible ici : <https://lesprosdela petiteenfance.fr/etude-les-enfants-en-contact-avec-la-nature-ont-une-meilleure-sante#:~:text=Des%20chercheurs%20de%20l%27Université,enfants%20issus%20de%20milieux%20défavorisés>, qui reprend Amber L. Fyfe-Johnson, Marnie F. Hazlehurst, Sara P. Perrins et al., « Nature and Children's Health: a Systematic review », *Pediatrics*, No. 148 (4), October 2021.

72 *Ibidem*.

73 Laurence NICOLLE-MIR, « Espaces verts et issues de grossesses : études à Tel Aviv », *Year Book Santé et environnement*, Vol. 14, No. 3, mai-juin 2015.

74 Mélanie BEAUDOIN, Marie-Eve LEVASSEUR, « Verdir les villes pour la santé de la population », Institut national de santé publique, mars 2017, p.22.

75 *Ibidem*.

La disponibilité des espaces verts comme solution pour la santé urbaine permet également la réduction des inégalités socio-économiques en réduisant les inégalités de santé urbaine. L'Organisation mondiale de la santé a démontré que la santé urbaine est intrinsèquement liée à la pauvreté dans les milieux urbains. Fréquemment, les résidents des quartiers défavorisés sont encore plus durement touchés : ces communautés sont plus susceptibles de souffrir de maladies, et le taux de mortalité infantile y est plus élevé.

Un moyen essentiel de lutter contre les inégalités liées à la santé urbaine est d'assurer l'accès à un environnement sain, ce qui inclut la disponibilité des espaces verts au sein des villes. En effet et selon de nombreuses études, les personnes défavorisées sont souvent celles qui bénéficient le plus de l'amélioration de l'accès aux espaces verts urbains. Cette disponibilité réduit les inégalités de santé liées aux revenus, à l'appartenance à des minorités, au handicap et à d'autres facteurs socio-économiques et démographiques puisque l'absence d'espace vert marginalise la population et peut être une cause de mauvaise santé physique et/ou mentale. Ainsi, les espaces verts doivent être pris en compte dans la réflexion d'urbanisation puisque, comme vu précédemment, ils offrent des solutions sur l'impact de l'urbanisation rapide et donc peu durable sur la santé et le bien-être⁷⁶. À titre d'exemple, les personnes sans emploi sont plus propices à la dépression et mettre à leur disposition des espaces verts diminuerait ce risque⁷⁷. En effet, ils ont plus de temps libre, ce qui augmente leur fréquentation dans les parcs publics⁷⁸.

Ajouter un facteur de diminution de la dépression comme les espaces verts contribue à diminuer le risque de marginalisation de la société des personnes sans emploi et donc des personnes plus précaires⁷⁹.

La crise du Covid-19 a impacté la question de l'accessibilité aux espaces verts et a mis en exergue les inégalités sociales et spatiales urbaines. Proposer un environnement favorable et accessible à toute la population permet de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé⁸⁰.

76 Organisation des Nations unies, « Les espaces verts : une ressource indispensable pour la santé durable dans les zones urbaines », *Chronique de l'ONU*, disponible ici : <https://www.un.org/es/chronicle/article/los-espacios-verdes-un-recurso-indispensable-para-lograr-una-salud-sostenible-en-las-zonas-urbanas> (consulté le 22 janvier 2024).

77 Marie RIGOUZZO, « Les effets des espaces verts dans les villes », *Semence mag*, juin 2023, disponible ici : <https://www.semencemag.fr/les-bienfaits-des-espaces-verts-dans-les-villes.html> (consulté le 22 janvier 2024).

78 Shuqi GAO, Wei ZHAI, Xinyu FU, « Green space justice amid COVID-19: Unequal access to public green space across American neighborhoods », *Front Public Health*, 2023.

79 Alice MEYER-GRANDBASTIEN, Bastien VAJOU, Benoît FROMAGE, Gilles GALOPIN, Pauline LAILLE, « Effets bénéfiques des espaces de nature en ville sur la santé, Synthèse des recherches internationales et clés de compréhension », *Plante&Cité*, Angers, 2021, p. 18, disponible ici : https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/630/effets_benefiques_des_espaces_de_na (consulté le 22 janvier 2024).

80 Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé, « Espaces verts urbains, promouvoir

Des études montrent que l'utilisation des parcs urbains a changé avant et après la pandémie du Covid-19⁸¹. Il y a eu une baisse drastique de la fréquentation des parcs urbains qui peut être le résultat des restrictions imposées par le gouvernement à la mobilité et aux rassemblements sociaux. À la suite d'un assouplissement des mesures de confinement, on a observé une reprise progressive de l'utilisation des parcs urbains, bien que le nombre de visiteurs reste encore en deçà des niveaux enregistrés avant la pandémie⁸². Le risque accru de sédentarité est devenu une préoccupation majeure. La proximité d'espaces verts a joué un rôle essentiel dans la lutte contre la sédentarité en incitant à une activité physique nécessaire.

Les résidents de différents sous-groupes sociodémographiques ont eu des différences de réaction à l'utilisation des parcs urbains pendant la pandémie⁸³. Les personnes vulnérables ont été plus particulièrement touchées par la pandémie en raison de leurs plus fortes vulnérabilités et ont donc eu plus tendance à éviter de fréquenter les espaces verts. Par ailleurs, il est plus probable que les communautés aisées soient situées à proximité de parcs urbains⁸⁴. Pendant la pandémie, les personnes vulnérables et les plus démunies avaient un accès réduit aux espaces verts, une situation qui s'est aggravée par rapport aux périodes normales⁸⁵. Par conséquent, ils ont été particulièrement affectés par la diminution marquée de leur santé et de leur bien-être. Les mesures de restrictions comme la fermeture des frontières, la limitation des rassemblements, la distanciation sociale et les ordres de confinements pour ralentir la transmission virale ont nui au bien-être de ces personnes en raison de l'isolement⁸⁶.

Cette pandémie a donc été vectrice d'inégalités sociales et l'accès à des espaces verts pour une partie de la population augmentait leur bien-être mental lorsqu'il diminuait pour les personnes en marge de ces espaces⁸⁷. Elle a également mis en lumière l'importance cruciale des espaces verts dans la qualité de vie des habitants urbains.

En outre, plusieurs recherches soulignent les bénéfices de la nature sur les personnes hospitalisées. Grâce à des analyses hormonales, des mesures de fréquence cardiaque, ou des

l'équité et la santé », p.5.

81 Ling YU, Pengjun ZHAO, Junqing TANG, Liang PANG & Zhaoya GONG, « Social inequality of urban park use during the COVID-19 pandemic », *Humanities and Social Sciences Communications*, Vol. 10, n°423, 18 juillet 2023.

82 *Ibidem*.

83 *Ibidem*.

84 *Ibidem*.

85 Shuqi GAO, Wei ZHAI, Xinyu FU, « Green space justice amid COVID-19: Unequal access to public green space across American neighborhoods », *Front Public Health*, 2023.

86 *Ibidem*.

87 Hugo BOTTON, « Accès aux espaces verts : des inégalités révélées par la Covid-19 », *The Conversation*, 3 décembre 2020, disponible ici : https://www.tourmag.com/Acces-aux-%C2%A0espaces-verts-%C2%A0-des-%C2%A0inegalites-revelees-par-la-%C2%A0Covid-19_a106374.html (consulté le 22 janvier 2024).

questionnaires simples, il a été démontré que l'accès à des espaces verts, voire simplement une fenêtre ouverte sur la nature, favorise une guérison plus rapide⁸⁸. Des études sur les prisons aux États-Unis montrent l'amélioration de la santé mentale des personnes détenues grâce à l'accessibilité aux espaces verts. Des programmes développés dans les années 90, « green prison programs », ont eu « pour principale vocation de proposer aux personnes détenues une activité alternative à vertu thérapeutique basée sur le contact avec la nature »⁸⁹. Des ateliers thérapeutiques de floriculture et d'horticulture ont été mis en place afin d'améliorer la santé mentale dans le milieu pénitentiaire. Bien que l'efficacité de ce programme soit démontrée, les ressources limitées en termes de moyens et de temps entravent la possibilité d'un changement significatif dans la qualité de vie des détenus.

Par conséquent, les avantages des espaces verts pour la santé physique et mentale des individus, en particulier ceux considérés comme vulnérables ou marginalisés, ne nécessitent plus de preuves. Ces bienfaits sanitaires sont complétés par les avantages environnementaux inhérents aux espaces verts.

III. Les bienfaits environnementaux et écologiques des espaces verts

La multiplication des espaces verts dans les milieux urbains joue un rôle clef dans la préservation de l'environnement et dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ce rôle est d'autant plus essentiel dès lors que dans son rapport en date du 20 mars 2023, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a estimé que le réchauffement de la planète atteindra 1,5 °C dès le début des années 2030⁹⁰. La conclusion principale de l'évaluation du groupe d'experts met en évidence que la possibilité d'un avenir résilient et habitable demeure à notre portée, sous réserve de réduire de manière significative, rapide et durable les émissions de gaz à effet de serre au cours de cette décennie cruciale. L'objectif est de contenir le réchauffement climatique à 1,5 °C, avec une marge de dépassement aussi minimale que possible, voire nulle. Ainsi, la multiplication et l'aménagement d'espaces verts représentent une contribution significative à la réalisation de cet objectif grâce à leur capacité de stockage du CO₂ ou de filtration des particules polluantes. En effet, les espaces verts constituent un élément de réponse aux enjeux climatiques grandissants (A). En plus de jouer un

⁸⁸ Cecily MALLER, Mardie TOWNSEND, Anita PRYOR, Peter BROWN, Lawrence St. LEGER, « Healthy nature healthy people: 'contact with nature' as an upstream health promotion intervention for populations », *Health Promotion International*, Vol. 21, Issue 1, March 2006, pp. 45-54.

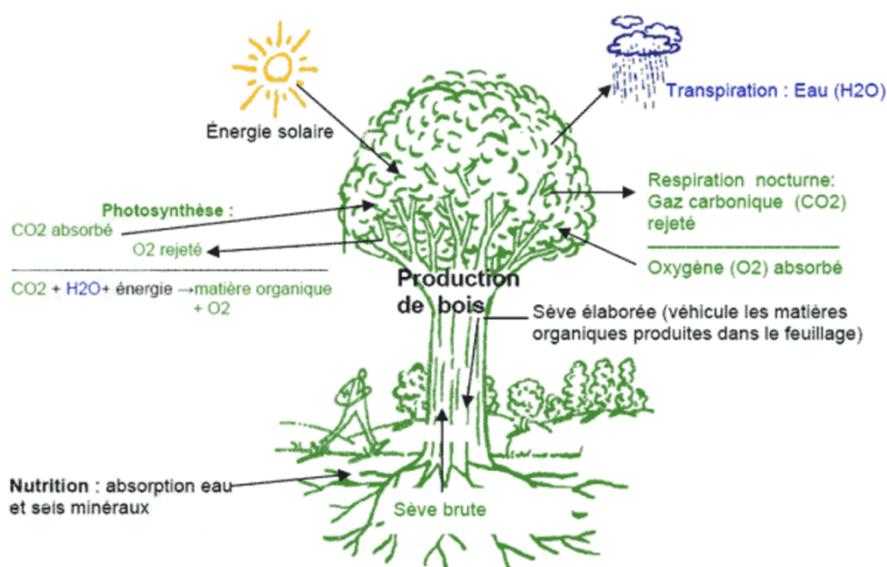
⁸⁹ Charles-Édouard LAMBERT, « Hortithérapie en milieu pénitentiaire : quelle place pour les équipes soignantes de psychiatrie ? », *mémoire, Université Jean Monnet Saint-Étienne*, 2023, p. 19.

⁹⁰ Intergovernmental Panel on Climate Change, « AR6 Synthesis Report: Climate Change 2023 », 20 mars 2023, p. 6.

rôle crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique, les espaces verts assurent aux populations une pleine jouissance du droit à un environnement sain (B).

A. Le rôle des espaces verts dans la lutte contre les effets du changement climatique

L'accroissement du nombre et de la superficie des espaces verts contribue à atténuer les effets du changement climatique de diverses manières, agissant notamment comme des puits de carbone, des régulateurs thermiques, ou des gardiens de la biodiversité. Initialement, les espaces verts s'avèrent être des acteurs essentiels dans la lutte contre le réchauffement climatique en favorisant l'absorption de quantités substantielles de dioxyde de carbone (CO₂). Il est pertinent de souligner que les émissions de gaz à effet de serre demeurent la principale raison de l'augmentation des températures depuis la révolution industrielle⁹¹. En effet, les écosystèmes qui comme les forêts, les marais côtiers, le bocage⁹² captent naturellement le CO₂ présent dans l'atmosphère au cours de la photosynthèse. Selon le dictionnaire Larousse, la photosynthèse « correspond au piégeage de l'énergie lumineuse provenant du Soleil, et de son stockage sous la forme de matière organique (des glucides notamment) ». La photosynthèse des végétaux consomme de l'eau, CO₂ et produit de l'oxygène.



Le cycle de la sève dans l'arbre (Olivier 2017)

Ce faisant, elle contribue à maintenir un équilibre atmosphérique. Ainsi, en agissant comme des puits de carbone, les espaces verts aident à réduire la concentration de gaz à effet de

⁹¹ Hans-Otto PÖRTNER, Debra C. ROBERTS, « Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability » Intergovernmental Panel on Climate Change, 2022, p. 126, disponible ici : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/chapter/chapter-1/> (consulté le 22 janvier 2024).

⁹² Agence de la transition écologique, « Forêts, bois énergie et changement climatique », janvier 2022, p. 5.

serre dans l'air. Cela est d'autant plus important que la voiture individuelle reste la principale cause de pollution en ville en France⁹³, avec des conséquences écologiques et sanitaires désastreuses. En effet, les transports restent la première source d'émissions de gaz à effet de serre en France (31 % en 2021), largement devant l'industrie et l'agriculture (19 % chacun en 2021) et la voiture individuelle est responsable de plus de la moitié (53 % en 2021) des rejets du secteur⁹⁴. La création de nouveaux espaces verts apparaît alors essentielle pour l'absorption de ces grandes quantités d'émissions de CO₂ en milieux urbains. L'aménagement en tant que tel des espaces verts peut également contribuer à lutter contre la pollution. En effet, peuvent être installés certains végétaux ayant des propriétés dépolluantes⁹⁵ : ils filtrent des particules polluantes de l'air et les incorporent à leur métabolisme, les détruisant par la même occasion.

Ensuite, les espaces verts agissent comme des régulateurs thermiques naturels, et ce rôle est décuplé en milieu urbain. En effet, les milieux végétalisés réfléchissent une grande partie de la lumière solaire, absorbent moins de chaleur que les autres milieux (notamment les sols bétonnés en zone urbaine), et libèrent de l'humidité. L'augmentation du nombre d'espaces verts dans les milieux urbains permet ainsi la diminution de l'effet de l'îlot de chaleur urbain. Ce dernier s'explique en grande partie par un déficit de végétalisation :

« Les pelouses, arbustes et plus encore les arbres sont des régulateurs thermiques, à la fois par l'ombre et par les effets de l'évapotranspiration »⁹⁶.

Les parcs, petits concentrés de végétation, agissent comme des filtres naturels, absorbant les polluants atmosphériques et réduisant les températures au sein des villes⁹⁷. Ils jouent donc un rôle fondamental dans la diminution du réchauffement climatique par le biais de la réflexion de la lumière solaire, des processus de transpiration et d'évapotranspiration, ainsi que par la création de zones d'ombres. De nombreux exemples peuvent venir illustrer l'idée : à Göteborg en Suède, la différence de température maximale entre un parc et son environnement construit a été mesurée à 5,9 °C, à Mexico, l'effet de rafraîchissement d'un parc a été observé jusqu'à 2

93 Stéphane MANDARD, « Environnement : la voiture, un frein aux ambitions climatiques de la France », *Le Monde*, 2 décembre 2021, disponible ici : https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/12/02/environnement-la-voiture-un-frein-aux-ambitions-climatiques-de-la-france_6104418_3244.html (consulté le 22 janvier 2024).

94 *Ibidem*.

95 Margot HINRY, « Dépolluer les eaux et les sols grâce aux plantes », *National Geographic*, 22 août 2022 disponible ici : <https://www.nationalgeographic.fr/environnement/depolluer-les-eaux-et-les-sols-grace-aux-plantes> (consulté le 22 janvier 2024).

96 Gary DAGORN et Anne-Aël DURAND, « Îlots de chaleur urbains : à quoi ce phénomène est-il dû ? Quelles villes sont les plus touchées ? », *Le Monde*, 25 août 2023

97 Helen LOCK, Antoine LE SEIGLE, « Pourquoi planter des arbres permet-il de lutter contre le changement climatique ? », Global Citizen, 23 juillet 2021, disponible ici : <https://www.globalcitizen.org/fr/content/why-planting-trees-helps-fight-climate-change/> (consulté le 22 janvier 2024).

km⁹⁸. Ainsi, les espaces verts constituent d'incontestables facteurs de diminution du réchauffement climatique en milieu urbain.

De plus, les espaces verts contribuent à l'atténuation des effets du réchauffement climatique par ses effets de conservation de l'eau. En effet, les milieux végétalisés tels que les prairies et les zones boisées agissent comme des éponges naturelles, absorbant et filtrant l'eau de pluie. De cette manière, la mise en place d'espaces verts contribue d'une part, à la recharge des nappes phréatiques et d'autre part, à la prévention des inondations. Il convient cependant de noter que cela nécessite une gestion appropriée de ces espaces afin de mieux contrôler l'écoulement des eaux⁹⁹.

En outre, les écosystèmes que constituent les espaces verts favorisent la biodiversité, contribuant à un habitat propice à de nombreuses espèces végétales et animales. La biodiversité est à la fois victime et outil de lutte contre le réchauffement climatique¹⁰⁰. En tant qu'outil de lutte, les différents écosystèmes protégés par la biodiversité permettent le stockage du CO₂. Ainsi, la biodiversité accrue permise par la multiplication des espaces verts contribue à renforcer la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques.

Enfin, il peut être attribué aux espaces verts un rôle de sensibilisation et d'éducation des populations aux enjeux climatiques. En effet, les parcs et jardins peuvent être utilisés comme des lieux d'apprentissage et d'échange sur des pratiques écologiques. Ce fut par exemple le cas de la mise en place de jardins potagers comme lieux de partage et d'apprentissage collectif dans la communauté de communes de Billom, dans le Puy-de-Dôme¹⁰¹. Ce potager a permis à un réseau de jardiniers amateurs d'échanger autour des pratiques écologiques de jardinage.

Les espaces verts jouent ainsi un rôle significatif dans la réduction de la pollution et l'atténuation de la chaleur, ces conséquences du réchauffement climatique étant particulièrement exacerbées dans les milieux urbains. En outre, les espaces verts permettent aux populations de jouir d'un accès à un environnement propre, sain et durable, droit fondamental que l'État se doit de garantir à ses nationaux.

⁹⁸ Agence de la transition écologique, « Canicule : 19 solutions pour apporter de la fraîcheur en ville », *op. cit.*

⁹⁹ Katarina DEAR, « La gestion des espaces verts - Réduire les inondations », Nature&Us, 2015, disponible ici : <https://www.natureandus.org/blog/la-gestion-des-espaces-verts-reduire-les-inondations> (consulté le 22 janvier 2024).

¹⁰⁰ Cyrielle CABOT, « La biodiversité, à la fois victime et outil de lutte contre le réchauffement climatique », *France 24*, 6 décembre 2022, disponible ici : <https://www.france24.com/fr/plan%C3%A8te/20221206-la-biodiversit%C3%A9-%C3%A0-la-fois-victime-et-outil-de-lutte-contre-le-r%C3%A9chauffement-climatique> (consulté le 22 janvier 2024).

¹⁰¹ LARDON Sylvie, BEAUSEROY Ornella, LALANNE Lise, « Les jardins potagers, lieux d'échange et d'apprentissage collectif », *Reflats et perspectives de la vie économique*, 2020/1 (LVIII), 15 juillet 2020, p. 35-48.

B. Le droit à un environnement sain garanti par les espaces verts

Bien que le droit à un environnement sain ait commencé à émerger dès les années 1970 avec les premières alertes des scientifiques sur le réchauffement climatique, ce n'est qu'à partir des années 1990 qu'il a été pleinement pris en compte. En effet, ce droit est devenu central dans l'approche de la Déclaration de Rio de 1992¹⁰². La Charte de l'environnement en droit national le définit comme « le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé »¹⁰³ et l'érige en liberté fondamentale. Au niveau international, le droit à un environnement sain fut timidement reconnu par les Nations unies avec la résolution 45/94 intitulé « *Nécessité d'assurer un environnement salubre pour le bien-être de chacun* »¹⁰⁴. Puis, en juillet 2022, l'Organisation déclare expressément que l'accès à un environnement propre, sain et durable est un droit humain universel¹⁰⁵. Le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a également reconnu l'accès à un environnement sain comme droit de l'Homme dans sa résolution 48/13¹⁰⁶ du 8 octobre 2021.

En tant que liberté fondamentale et droit de l'Homme, le droit à un environnement sain, protégé par l'article 12(2)(b) du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, doit être garanti par les États. Ainsi, la mise en place d'espaces verts par les collectivités contribue à la garantie et à la promotion de ce droit grâce aux effets positifs des espaces verts sur la santé mentale et physique des personnes¹⁰⁷. Cela est parfaitement illustré par le cas des *villas* à Buenos Aires en Argentine. L'absence ou la mauvaise qualité des espaces verts dans ces quartiers a un impact sur la santé des habitants et des répercussions sur les inégalités socio-économiques. Dans ces quartiers, il n'y a presque pas ou peu d'espaces verts et d'espaces non édifiés de manière privative. Le seul espace public important est le terrain de foot dont prennent soin les habitants¹⁰⁸. Le maire de Buenos Aires a, à de nombreuses reprises, affirmé que les *villas* sont des quartiers sans espaces verts et que « les gens vivent en dessous de l'autoroute,

102 Sam VARVASTIAN, « The Human Right to a Clean and Healthy Environment in Climate Change Litigation », *Max Planck Institute for Comparative Public Law & International Law*, No 2019/09, 10 avril 2019, p. 6.

103 Article 1, Charte de l'environnement.

104 Assemblée générale des Nations unies, « Nécessité d'assurer un environnement salubre pour le bien-être de chacun », A/RES/45/94, 1990.

105 Assemblée générale des Nations unies, « Droit à un environnement propre, sain et durable », RES A/76/L.75, 2022, p. 1-2.

106 Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, « Droit à un environnement propre, sain et durable », A/HRC/RES/48/13, 2021, p. 1-2.

107 Organisation Idverde, « La nature au cœur des villes : les bienfaits des espaces verts sur la santé », *op cit*.

108 Omar David VARELA, María Cristina CRAVINO, « Chapitre 2 : Mil nombres para mil barrios. Los asentamientos y villas como categorías de análisis y de intervención », in, María Cristina Cravino, *Los mil barrios (in)formales: aportes para la construcción de un observatorio del hábitat popular del área metropolitana de Buenos Aires*, Buenos Aires, Los Polvorines: Univ. Nacional de General Sarmiento, 2008, p.56-58.

comme une femme et un enfant de trois ans »¹⁰⁹. Les habitants sont d'autant plus sensibles aux maladies non transmissibles et la santé urbaine est en danger. En effet, le taux de pauvreté atteignant déjà plus de 41 % au sein de la métropole de Buenos Aires, il convient de noter que la grande majorité des foyers pauvres sont concentrés dans des quartiers informels tels que Villa 31-31 bis. Afin d'assurer aux résidents des villas une jouissance effective de leur droit à un environnement sain, il est essentiel d'adapter les processus de réaménagement et d'urbanisation de ces quartiers pour les rendre davantage résilients aux changements climatiques¹¹⁰.

Les espaces verts constituent ainsi un élément de réponse aux enjeux climatiques et contribuent à la jouissance effective du droit à un environnement sain. De manière plus concrète, les espaces verts sont essentiels au sein des villes et des métropoles, en ce qu'ils permettent la réduction de la pollution et la diminution de la chaleur.

IV. Les intérêts économiques des espaces verts

La mise en œuvre et l'entretien des espaces verts présentent de nombreux avantages économiques. En effet, ils stimulent l'emploi local ainsi que la génération de richesse. De nombreux emplois sont générés par l'aménagement des espaces verts, leur maintenance et leur gestion (A). En outre, les milieux végétalisés favorisent l'attractivité démographique et touristique des villes¹¹¹ (B).

A. Les espaces verts comme outil de dynamisation de l'emploi et de la productivité

La création et l'aménagement d'espaces verts nécessitent des investissements financiers de la part des États et des collectivités. L'allocation de fonds publics à ces espaces entraîne de nombreuses externalités positives, telles que la génération d'emplois et l'accroissement de la productivité.

D'une part, la création, puis l'entretien et la gestion des espaces verts sont des activités vectrices d'emplois. En effet, ils nécessitent la participation d'une main-d'œuvre diversifiée et qualifiée, allant des jardiniers aux urbanistes paysagers. Les initiatives de verdissement des quartiers urbains engendrent ainsi de nombreux emplois locaux et peuvent favoriser la demande de professionnels spécialisés dans la conception écologique et dans la gestion durable des espaces verts. À titre d'exemple, l'Union nationale des entreprises et du paysage affirme que la branche

¹⁰⁹ Extrait de l'entretien télévisé du maire de la ville, le 12 août 2016 sur Canal Trece.

¹¹⁰ INDEC, « Informes técnicos Incidencia de la pobreza y la indigencia en 31 aglomerados urbanos, primer semestre de 2023 », Condiciones de vida Vol. 7, No. 16, 27 septembre 2023, p. 9.

¹¹¹ Nicolas BOUZOU, Christophe MARQUES, « Les espaces verts urbains Lieux de santé publique, vecteurs d'activité économique », *Asteres*, mai 2016, p. 28. disponible ici : <https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/content/uploads/2019/12/les-espaces-verts-urbains-par-nicolas-bouzou-asteres.pdf> (consulté le 22 janvier 2024).

du paysage en France représentait, en 2022, 32 450 entreprises et plus de 132 000 actifs pour un chiffre d'affaires de 7.7 milliards d'euros¹¹². Pour prendre l'exemple de l'un des parcs les plus célèbres, à New York, le Central Park Conservancy employait 453 personnes en 2014¹¹³.

En favorisant l'attractivité et l'employabilité des milieux urbains, les espaces verts encouragent également l'implantation et le développement d'entreprises. Ces dernières contribuent également au dynamisme économique et stimulent à leur tour l'emploi local.

D'autre part, la présence d'espaces verts dans les zones urbaines améliore la productivité des travailleurs¹¹⁴. Les employés ayant accès à des espaces verts ont tendance à être davantage satisfaits de leur environnement de travail, ce qui se traduit par une augmentation de la productivité et une diminution du stress et de l'absentéisme. De plus, ces employés bénéficiant d'accès ou de vue sur les espaces verts, ont signalé moins de maux de tête, et même moins de maladies de manière générale. En outre, il a été établi que les possibilités d'activités physiques offertes par Central Park ont permis de réduire les coûts des soins de santé dans la ville de New York, mais également les pertes de productivité du travail qui y sont associées d'environ 53 millions de dollars par an (dont presque 24 millions de dollars spécialement pour les coûts liés aux pertes de productivité du travail)¹¹⁵. Ces différents avantages ont ainsi des implications économiques bénéfiques pour les entreprises et les employeurs.

B. Les espaces verts comme outil de stimulation du tourisme et de l'immobilier

Les espaces verts urbains, tels que les parcs ou les jardins botaniques, contribuent de manière significative à l'attraction touristique et immobilière. Les visiteurs, locaux ou internationaux, sont souvent attirés par des environnements urbains végétalisés. En effet, d'après une enquête de fréquentation touristique de la ville de Paris réalisée en 2015, un dixième des touristes étrangers (11 %) avaient renseigné les visites de parcs et de jardins comme étant l'une des principales motivations de leur venue. De cette manière, les espaces verts parisiens auraient un pouvoir d'attraction des touristes internationaux presque aussi important que les activités de shopping (14,2 %) et de découverte gastronomique (13,6 %)¹¹⁶. Quant à Central Park à New

¹¹² Union nationale des entreprises du paysage, « Chiffres clés 2015 des entreprises du paysage », 2023, p. 2.

¹¹³ Hugh O'NEILL, « The Central Park Effect : Assessing the Value of Central Park's Contribution to New York City's Economy », *Appleseed*, 2015, p.9.

¹¹⁴ Cecily MALLER, Mardie TOWNSEND, Anita PRYOR, Peter BROWN, Lawrence St LEGER, « Healthy nature healthy people : 'contact with nature' as amont health promotion intervention for populations », *Health Promotion International*, Vol. 21, No 1, mars 2006, p. 49.

¹¹⁵ Hugh O'NEILL, « The Central Park Effect : Assessing the Value of Central Park's Contribution to New York City's Economy », *Appleseed*, p.9. *op cit*.

¹¹⁶ Enquête « Fréquentation des sites culturels parisiens en 2014 », Office du tourisme et des Congrès de Paris, 2015.

York, il a été placé en troisième position dans le classement 2014 des 50 destinations touristiques les plus populaires au monde¹¹⁷.

De plus, les parcs abritent régulièrement des événements culturels, festifs ou sportifs, attirant de nombreux visiteurs. Pour continuer avec l'exemple de Central Park, le *TSC New York City Marathon*, lors de son édition de 2009, a attiré 370 000 personnes dans le parc¹¹⁸. En 2014, le parc avait également abrité le *Global Citizen Festival*, dont l'objectif était de sensibiliser le public et de soutenir la campagne parrainée par les Nations unies visant à éliminer l'extrême pauvreté dans le monde d'ici à 2030. Sur la journée, près de 60 000 personnes avaient assisté à l'événement¹¹⁹.

Enfin, beaucoup d'espaces verts participent à la renommée de nombreuses villes, comme Central Park à New York, avec 41.8 millions de visites dans l'année en 2014, soit 115,000 visites par jour, le Retiro à Madrid ou encore le Jardin des Tuileries à Paris.

Les espaces verts en milieu urbain participent également à la valorisation immobilière des biens les entourant. La proximité d'un espace vert fait augmenter le prix du foncier dans le même sens que la vue sur un paysage agréable ou sur une étendue d'eau constitue une plus-value¹²⁰. À New York par exemple, le prix de vente au mètre carré des appartements des immeubles de la Cinquième Avenue varie considérablement en fonction de s'ils possèdent ou non une vue sur Central Park. En effet, le prix de vente au mètre carré des appartements avec vue sur le parc dépasse de 1 239 dollars celui des appartements sans vue, soit une prime de plus de 75 % pour la vue sur Central Park¹²¹.

Cela semble corrélé au fait que ces zones offrent des opportunités de loisirs, de détente et de plein air aux résidents du quartier et qu'un environnement verdoyant à proximité de son domicile crée une atmosphère plus agréable. Les milieux végétalisés dans les villes et métropoles constituent ainsi des éléments incontournables dans la planification urbaine moderne. Ils contribuent ainsi de manière directe à l'économie locale.

117 Hugh O'NEILL, « The Central Park Effect : Assessing the Value of Central Park's Contribution to New York City's Economy », *Appleseed*, p.21. *op cit.*

118 *Ibid*, p.22.

119 *Ibidem.*

120 Pauline LAÏLLE, Damien PROVENDIER, François COLSON, « Les bienfaits du végétal en ville : étude des travaux scientifiques et méthode d'analyse » *Plante&Cité*, 1er juillet 2013, p. 17.

121 Hugh O'NEILL, « The Central Park Effect : Assessing the Value of Central Park's Contribution to New York City's Economy », *Appleseed*, p.38. *op cit.*

Conclusion

L'utilisation des espaces verts en milieu urbain, bien que non récente, a connu une croissance significative et une évolution marquée au fil du temps. Ces espaces offrent de multiples avantages, tels que la promotion de l'activité physique, des bienfaits pour la santé mentale et physique, ainsi qu'une réduction de la pollution et des disparités socio-économiques. Cependant, ils présentent également des aspects négatifs, comme la gentrification et la formation de liens sociaux restreints à des groupes spécifiques. Sur le plan sanitaire, la présence d'espaces verts contribue à la réalisation de droits fondamentaux, tels que le droit à la vie, à l'alimentation, à la santé et à un niveau de vie adéquat. Des effets positifs ont été observés sur le stress, l'anxiété, la dépression, ainsi que sur la réduction de la sédentarité et des inégalités sociales en matière de santé.

Du point de vue environnemental, les espaces verts en milieu urbain permettent de répondre à certaines conséquences du réchauffement climatique, notamment les vagues de chaleur estivales qui affectent particulièrement les zones urbaines. Ils atténuent la chaleur due au paysage urbain en fournissant de l'ombre et des zones de fraîcheur, tout en contribuant à la réduction de la pollution. De plus, ils présentent des avantages économiques en créant des emplois liés à leur construction et leur entretien, en stimulant la productivité, ainsi qu'en favorisant le tourisme et les investissements.

Ces bénéfices sont illustrés par l'exemple de Buenos Aires, une ville comptant de nombreux quartiers socialement et économiquement défavorisés, qui souffrent d'un manque d'espaces verts par rapport au reste de la ville.

Dans un contexte où le développement durable prend de plus en plus d'importance, les espaces verts, déjà présents dans de nombreuses villes, tendent à se multiplier. Leur implantation en milieu urbain, sans forme prédéfinie, reflète la culture locale ainsi que les priorités dictées à la ville par l'État ou les changements climatiques, ce qui entraîne une diversité d'approches. Chaque territoire adapte la notion d'espace vert pour concilier ses objectifs et ses contraintes, représentant ainsi l'esprit de son époque, qui continuera à évoluer dans les décennies à venir.

Bibliographie

Ouvrages

BOUTEFEU Emmanuel. Le paysage dans tous ses états, La nature en ville : des enjeux paysagers et sociaux, *Géoconfluences*, 2007.

BEAUDOIN Mélanie, LEVASSEUR Marie-Eve, « Verdir les villes pour la santé de la population », Institut national de santé publique, mars 2017.

INDEC, « Informes técnicos Incidencia de la pobreza y la indigencia en 31 aglomerados urbanos, primer semestre de 2023 », *Condiciones de vida* Vol. 7, No. 16, 27 septembre 2023.

Intergovernmental Panel on Climate Change, “AR6 Synthesis Report: Climate Change 2023”, 20 mars 2023.

LAMBERT Charles-Edouard, Hortithérapie en milieu pénitentiaire : quelle place pour les équipes soignantes de psychiatrie ?, Mémoire « Santé et Jardins, prendre soin par la relation à la nature », 2023

MERLET Mélanie, Christophe ENEAUX, Cécilia JAGOU, Sandrine KNOBÉ, « Des espaces verts et des pratiques : l'exemple des quartiers Gare et Esplanade », mémoire, Université de Strasbourg, 2021.

MERLET Mélanie. *L'usage récréatif des espaces verts et leurs conditions géographiques d'accès : Étude de cas des quartiers Gare et Esplanade*, mémoire, Université de Strasbourg, 2021.

MESTDAGH Léa. Des jardinier.e.s partagé.e.s entre discours et pratiques : du lien social à l'entre-soi, Sociologie, Université Sorbonne Paris Cité, 2015.

PÖRTNER Hans-Otto, ROBERTS Debra C., “Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability” Intergovernmental Panel on Climate Change, 2022.

TOMMASI Chloé, Anne-Lise BOYER. La ville durable, *Géoconfluences*, 2018.

VALERA Omar David, María Cristina CRAVINO, “Chapitre 2 : Mil nombres para mil barrios. Los asentamientos y villas como categorías de análisis y de intervención », *Los mil barrios (in)formales: aportes para la construcción de un observatorio del hábitat popular del área*

metropolitana de Buenos Aires, Buenos Aires, Los Polvorines: Univ. Nacional de General Sarmiento, 2008.

ZHANG Zhengfeng, WANG Mengwei, XU Ze, YE Yumin, CHEN Sining, PAN Yujuan b, CHEN Jinqing b, The influence of Community Sports Parks on residents' subjective well-being: A case study of Zhuhai City, China, Habitat international, Vol. 117, November 2021.

Articles

A

ALEXIS Amélie, “Ré-urbanisation de l’informel à Buenos Aires : du territoire à l’espace auto construit de la villa. Architecture, aménagement de l’espace », 2020, pp. 41-43.

ALLEN Jessica, Reuben BALFOUR. “Natural solutions for tackling health inequalities”, UCL Institute of Health Equity, 2014, p. 6.

APPARICIO Philippe, PHAM Thi-Thanh-Hien, SÉGUIN Anne Marie, DUBÉ Jean, “Spatial distribution of vegetation in and around city blocks on the Island of Montreal: a double environmental inequity?”, Applied Geography, Vol. 76, 2016, p. 4.

B

BAKOUICHE Isabelle, Fabrice RIPOLL, Sylvie TISSOT. La dimension spatiale des inégalités : Regards croisés des sciences sociales. Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 21.

BEGUM Ara R., LEMPERT R., ALI E., BENJIMSEN T.A., Point of Departure and Key Concepts. In: Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Cambridge University Press, Cambridge, 2022, p.126.

BENAMICHE Meriem, Leila BENNACER, Ines KASSAH LAOUAR. Espaces verts et cohésion sociale. Journal of Human Sciences, 2022, Vol. 9, numéro 3, p. 417.

BIDOU-ZACHARIASEN Catherine, Jean-François POLTORAK. Le « travail » de gentrification : les transformations sociologiques d’un quartier parisien populaire. Espaces et sociétés, 2008, No. 132-133, pp. 107-124.

BLOEMSMA Lisan D., Ulrike GEHRING, Joachim O. KLONPMAKER et al., « Green Spaces Visits Among Adolescents: Frequency and Predictors in the PIAMA Birth Cohort Study », *Environ Health Perspect*, 2018.

BOLON Isabelle, Nicola CANTOREGGI, Jean SIMOS, Rafael RUIZ DE CASTEÑEDA, « Espaces verts et forêts en ville : Bénéfices et risques pour la santé humaine selon l’approche “Une seule santé” (One Health) », *Santé publique*, 2019, pp. 173-186.

BOTTON Hugo, « Accès aux espaces verts : des inégalités révélées par la Covid-19 », *The Conversation*, 3 décembre 2020.

BOURDEAU-LEPAGE Lise, Roland VIDAL. « Nature urbaine en débat : à quelle demande sociale répond la nature en ville ? », *Nature et agriculture pour la ville*, pp. 293-306.

BOURDIN Alain. Gentrification : un « concept » à déconstruire. *Espaces et sociétés*, 2008, No. 132-133, pp. 23-37.

BOUZOU Nicolas, « Les espaces verts urbains » Rapport ASTERES, l’union nationale des entreprises du paysage, mai 2016, p. 28.

C

CABOT Cyrielle, « La biodiversité, à la fois victime et outil de lutte contre le réchauffement climatique », France 24, 6 décembre 2022

D

DEAR Katarina, “La gestion des espaces verts — Réduire les inondations”, Nature&Us, 2015.

E

ERNWEIN Marion, Claire TOLLIS. Produire la ville vivante : le travail des citoyens et des non-humains. *L’Information géographique*, 2017, Vol. 81, pp. 13-31.

G

GRIMAL Pierre, LEVY Maurice. Jardins De l’Antiquité aux Lumières, *Universalis*, 2017.

GAUTHIER Pauline, « Accessibilité des espaces publics : place aux aînés ! », Les Cahiers du Développement Social Urbain, Vol. 73, No. 2021/1, 2021, pp. 20 - 21.

GAO Shuqi, ZHAI Wei, FU Xinyu, “Green space justice amid COVID-19: Unequal access to public green space across American neighborhoods”, *Front Public Health*, 2023.

H

HAMILTON Trina, Winifred CURRAN. From “Five Angry Women” to “Kick-ass Community” : Gentrification and Environmental Activism in Brooklyn and Beyond. *Urban Studies*, 2013, Vol. 50, No. 8, pp. 1557–1574.

HINRY Margaux, «Dépolluer les eaux et les sols grâce aux plantes», National Geographic, 22 août 2022.

L

LAÏLLE Pauline, Damien PROVENDIER, François COLSON, « Les bienfaits du végétal en ville : étude des travaux scientifiques et méthode d’analyse » Plante&Cité, 1er juillet 2013, p. 17.

LAGUNE Evan, Les jardins partagés et collectifs : un droit des communs cultivé par l’État. *Revue juridique de l’environnement*, 2023, Vol. 48, pp. 115-122.

LARDON Sylvie, BEAUSEROY Ornella, LALANNE Lise, « Les jardins potagers, lieux d’échange et d’apprentissage collectif », *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2020/1 (LVIII), 15 juillet 2020, p. 35-48.

Rodríguez LARRETA, “en el Barrio 31: El progreso sólo es progreso cuando incluye a todos 27 novembre 2023 ”.

LOCK Helen, Antoine LE SEIGLE, « Pourquoi planter des arbres permet-il de lutter contre le changement climatique ? », *Global Citizen*, 23 juillet 2021.

M

MALLER Cecily, Mardie Townsend, Anita Pryor, Peter Brown, Lawrence St. Leger, “Healthy nature healthy people: ‘contact with nature’ as an upstream health promotion intervention for populations”, *Health Promotion International*, Vol. 21, Issue 1, 2006, pp. 45–54.

MALLER Cecily, Mardie Townsend, Lawrence St. Leger, et al., “Healthy Parks, Healthy People: The Health Benefits of Contact with Nature in a Park Context”, A Review of Current Literature, 2nd ed., Melbourne: Deakin University and Parks Victoria, 2008.

MACHON Nathalie, « La biodiversité et ses effets en milieu urbain », *AOC media*, 27 septembre 2023.

MANDARD Stéphane. « Environnement : la voiture, un frein aux ambitions climatiques de la France », *Le Monde*, 2 décembre 2021

MATTHEY Laurent. Les faiseurs de paysage. Ethnographie d’un projet urbain. *L’information géographique*, 2013, Vol. 77, pp. 6-24.

MEYER-GRANDBASTIEN Alice, Bastien VAJOU, Benoît FROMAGE, Gilles GALOPIN, Pauline LAILLE, « Effets bénéfiques des espaces de nature en ville sur la santé, Synthèse des recherches internationales et clés de compréhension », *Plante&Cit *, Angers, 2021.

N

NICOLLE-MIR Laurence. « Espaces verts et sant  : focus sur la coh sion sociale », *Environnement, risques et sant *, Vol. 18, No.2019/4, pp. 296 - 297.

NICOLLE-MIR Laurence, « Espaces verts et issues de grossesses :  tudes   Tel Aviv », *Year Book Sant  et environnement*, Vol. 14, No. 3, mai-juin 2015.

NIEUWENHUIJSEN Mark J, Payam DADVAND, Sandra M RQUEZ, Xavier BARTOLL, et al., “The evaluation of the 3-30-300 green space rule and mental health”, *Environmental Research*, Vol. 215, Part. 2, 2022.

O

O’NEILL Hugh, « The Central Park Effect : Assessing the Value of Central Park’s Contribution to New York City’s Economy », *Appleseed*, novembre 2015

P

PICARD Olivier, « Sons et biodiversit  en ville : favoriser des paysages sonores de qualit  pour les  tres vivants », *Cerema*, 1er septembre 2022.

R

RIGOUZZO_Marie, « Les effets des espaces verts dans les villes », *Semence mag*, juin 2023.

RÖBBEL Nathalie, « Les espaces verts : Une ressource indispensable pour assurer la santé dans les zones urbaines », *Chronique ONU*, février 2018.

S

Sheets Virgil L., Chris D. Manzer. “Affect, Cognition, and Urban Vegetation: Some Effects of Adding Trees Along City Streets”, *Environment and Behavior*, Vol. 23, Issue 3, pp. 285–304.

K

KESSEL A, GRENN J, PINDER R, WILKINSON P, GRUNDY C, LACHOWYZK(2009) Multidisciplinary research in public health: a case study of research on access to green space. *Public Health* 123:32—38.

U

UHART Théo, « Quelles sont les cinquante villes où il fait le plus chaud en été en France », *France Info*, 18 juillet 2023

T

TOLLIS Claire. Bien gérer les « espaces de natures », une éthique du faire-avec. *Carnets de géographes*. 2013.

V

VARVASTIAN Sam, “The Human Right to a Clean and Healthy Environment in Climate Change Litigation”, *Max Planck Institute for Comparative Public Law & International Law*, No 2019/09, 10 avril 2019, p. 6.

W

WOLCH Jennifer, Byrne Jason, Newell Joshua P. “Urban green space, public health, and environmental justice: The challenge of making cities ‘just as green enough’”, *Landscape and Urban Planning*, No. 125, 2014, pp. 234–244.

Y

YU Ling, ZHAO Pengjun, TANG Junqing, PANG Liang, GONG Zhaoya, “Social inequality of urban park use during the COVID-19 pandemic”, *Humanities and Social Sciences Communications*, Vol. 10, Article number: 423, 18 juillet 2023.

Études

Agence de la transition écologique, « Forêts, bois énergie et changement climatique », janvier 2022, p. 5.

Enquête « Fréquentation des sites culturels parisiens en 2014 », Office du tourisme et des Congrès de Paris, 2015

Union nationale des entreprises du paysage, « Ville en vert, Ville en vie : un nouveau modèle de société », 2016, p. 10.

Sites internet

Agence de la transition écologique. « Canicule : 19 solutions pour apporter de la fraîcheur en ville », 20 mai 2021.

La langue française. « Espace vert », 14 janvier 2023.

Nature & Us Plus de nature en ville, « La gestion des espaces verts — Réduire la pollution sonore », 15 avril 2023.

Office Général de l’Immobilier et Construction, « Végétalisation des villes : une passion qui grandit depuis des siècles », 17 février 2021.

Organisation Idverde, « La nature au cœur des villes : les bienfaits des espaces verts sur la santé », 6 octobre 2021.

« Les espaces verts : une ressource indispensable pour la santé durable dans les zones urbaines », *Chronique de l'ONU*.

Documents officiels nationaux

Charte de l'environnement.

Conventions internationales

Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels.

Documents officiels d'organisations ou juridictions internationales

Organisation des Nations unies

Assemblée générale des Nations unies, « Nécessité d'assurer un environnement salubre pour le bien-être de chacun », A/RES/45/94, 1990.

Assemblée générale des Nations Unies, « Obligations relatives aux droits de l'Homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable », 10 août 2022, RES A/77/284.

Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, « Droit à un environnement propre, sain et durable », A/HRC/RES/48/13, 2021.

Conseil de l'Europe

Conseil de l'Europe, « Droit de l'Homme pour la planète, Conférence internationale de haut niveau sur les droits de l'Homme et la protection de l'environnement », 5 octobre 2020.

Convention Européenne des Droits de l'Homme, Article 8 : « toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance ».

Conseil des droits de l'Homme

Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, « Droit à un environnement propre, sain et durable », A/HRC/RES/48/13, 2021.

Cour interaméricaine des droits de l'Homme

Cour interaméricaine des droits de l'Homme, avis consultatif, « Environnement et Droits de l'Homme, Obligations de l'Etat en matière d'environnement dans le cadre de la protection et de la garantie des droits à la vie et à l'intégrité personnelle, interprétation et portée des articles 4.1 et 5.1 en relation avec les articles 1.1 et 2 de la Convention américaine relative aux droits de l'Homme, 15 novembre 2017, OC-23/1.

Organisation mondiale de la santé

Organisation mondiale de la santé, « Air quality guidelines », Global update 2005.

Organisation mondiale de la santé, « Urban green spaces: a brief for action », octobre 2017.